



Exécution en trois phases du nouveau modèle de croissance économique à l'horizon 2030

- Actualités - News -



Date de mise en ligne : lundi 10 avril 2017

Portail Algérien des Energies

Régionales



Le nouveau modèle de croissance économique, adopté par le gouvernement en 2016 dans la perspective de diversification et de transformation structurelle de son économie, sera exécuté en trois phases avec pour objectif d'atteindre une croissance soutenue du PIB hors hydrocarbures de 6,5% au cours de la prochaine décennie, indique le document-synthèse de ce modèle publié par le ministère des Finances sur son site web.

La première phase (2016-2019) est consacrée au décollage de cette nouvelle politique de croissance. Elle sera marquée par une évolution de la part des différents secteurs dans la valeur ajoutée vers leur niveau cible.

Quant à la deuxième phase (2020-2025), dite de transition, elle permettra la réalisation du potentiel de rattrapage de l'économie, qui sera suivie de la phase de stabilisation ou de convergence (2026-2030), à la fin de laquelle l'économie nationale épuisera son potentiel de rattrapage et les différentes variables de l'économie convergeront vers leur valeur d'équilibre.

Sur le plan de transformation structurelle de l'économie, le nouveau modèle de croissance cible un taux de croissance hors hydrocarbures de 6,5% par an entre 2020 et 2030, une "élévation sensible" du revenu du PIB par habitant qui devrait être multiplié par 2,3 fois, et le doublement de la contribution du secteur industriel dans le PIB, soit 10% contre 5,3% actuellement. Néanmoins, l'atteinte de cette cible nécessitera une croissance de la valeur ajoutée industrielle à un taux soutenu.

Il s'agit aussi de la modernisation du secteur agricole en vue d'atteindre les objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la diversification des exportations.

Le nouveau modèle de croissance table sur l'objectif de transition énergétique qui permettra notamment de réduire de moitié le taux de croissance de la consommation interne d'énergie, en donnant un "juste prix à l'énergie et en n'extrayant du sous-sol que ce qui est strictement nécessaire au développement". L'autre objectif concerne la diversification des exportations pour soutenir le financement de la croissance économique accélérée.

Exécution en trois phases du nouveau modèle de croissance économique à l'horizon 2030

Pour réaliser l'objectif de diversification, la nouvelle politique du gouvernement compte sur la dynamique des secteurs en développant de nouvelles branches qui prendront le relais des hydrocarbures et du PTP.

"La profondeur de cette transformation structurelle de l'activité productive et la rapidité avec laquelle le secteur industriel doit émerger constituent une première difficulté à laquelle notre économie sera confrontée au cours de son processus de diversification", note le document.

Concernant l'investissement, l'évolution requise pour réaliser ces transformations structurelles "devra relier l'investissement hors hydrocarbures à l'évolution de la productivité du capital investi. Dans ce cadre, il est simulé un niveau de croissance de la productivité globale des facteurs qui permet pour un même taux d'investissement global dans l'économie de réaliser des croissances plus élevées".

A cet effet, l'amélioration de la productivité globale des facteurs devra cibler aussi bien l'investissement privé que public. "C'est pourquoi une seconde consolidation budgétaire devra graduellement intervenir dès 2025 visant à réduire les dépenses d'équipements inscrites directement dans le budget de l'Etat, sous la condition de mettre en place un nouveau système national d'investissement en faisant appel aux partenariats publics privés (PPP)", note le document.

Sur le plan de la solvabilité externe, le nouveau modèle économique vise la réduction du gap entre les importations et les exportations hors hydrocarbures, et ce, à travers deux dimensions "essentielles".

Il s'agit de la mise en place d'une politique soutenue d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables qui permet de dégager un surplus conséquent de production d'hydrocarbures exportable ainsi que de l'accélération du rythme des exportations hors hydrocarbures (agriculture, industrie, services).

La poursuite de la tendance de croissance des exportations de biens et services hors hydrocarbures, des importations et de la consommation énergétique "aboutirait à une balance de paiements insoutenable dès 2020".

"Les simulations montrent que sans un frein à l'explosion des importations observées au cours des dernières décennies, aucune croissance économique soutenable n'est possible", avisent les auteurs de ce document.

Ainsi, "l'économie nationale doit négocier au cours de sa transition vers la vision 2030 quatre contraintes majeures : l'ampleur des transformations de sa structure productive, l'évolution de l'endettement interne, la solvabilité externe et la transition énergétique qui permettra d'augmenter

les exportations d'hydrocarbures et de s'arrimer au train du nouvel ordre énergétique mondial".

Pour concrétiser cette nouvelle vision économique, le document fournit des recommandations regroupées dans six axes "stratégiques" dont le premier porte sur la stimulation de la création d'entreprises en Algérie. "Avec une forte volonté politique et un suivi au plus haut niveau, il est possible de se concentrer sur certains secteurs critiques qui permettront de créer la dynamique de changement nécessaire avant d'enclencher les réformes en profondeur".

Parmi ces réformes, le document cite la révision du statut et la composition du comité Doing Business, en intégrant en son sein non seulement des représentants concernés du gouvernement et du secteur privé, mais aussi des chercheurs et consultants "dont la présence apportera rigueur scientifique et vision large en matière de développement économique".

Exécution en trois phases du nouveau modèle de croissance économique à l'horizon 2030

Le deuxième axe concerne le financement de l'investissement à travers la mise en place d'un "véritable système national d'investissement dans les équipements publics, la reprise de la réforme du système bancaire et le développement d'un marché des capitaux.

Le troisième axe des recommandations porte sur la politique industrielle dont l'objectif de diversification projeté sur la prochaine décennie impose de fortes accélérations de la croissance des secteurs.

Le quatrième axe concerne la territorialisation du développement industriel par la réorganisation de la gestion du foncier industriel et son intégration avec notamment la révision des missions de l'ANIREF et l'élaboration d'un nouveau programme de zones pour soutenir le développement industriel de l'Algérie à l'avenir.

La cinquième axe des recommandations met en exergue la nécessité d'assurer la sécurité énergétique et la diversification des ressources énergétiques, et ce, à travers un programme d'efficacité énergétique couplé à un programme industriel et technologique de développement des énergies renouvelables et de sécurité énergétique.

Le dernier axe porte sur la gouvernance du nouveau modèle de croissance : Outre la mise en place d'un nouveau système national d'investissement dans les équipements publics et d'un nouveau système national d'information statistique, la nouvelle vision économique doit aussi être accompagnée par une administration économique "efficace".

Les réformes économiques, souligne le document, "ne peuvent réussir si elles ne sont pas portées par une administration et des agences qui sont prêtes à les exécuter efficacement".